Extrait du Rencontres Sociales

http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article2785

le Crédit Coopératif met en place une Contribution Volontaire sur les Transactions de Change.

- Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 9 mai 2011

Description :

Le Crédit Coopératif innove avec une Contribution Volontaire sur les Transactions de Change (CVTC) : CVTC - Change solidaire, qui a été présentée au Forum Convergences 2015.

Rencontres Sociales

Le Crédit Coopératif innove avec une Contribution Volontaire sur les Transactions de Change (CVTC) : CVTC - Change solidaire, qui a été présentée au Forum Convergences 2015.
Le Crédit Coopératif est la première banque à s'appliquer volontairement un tel mécanisme.

La CVTC, une démarche naturelle pour le Crédit Coopératif

L'assiette de la CVTC - Change solidaire sera le volume des opérations de change interbancaires au comptant et à terme traité par le Crédit Coopératif. Le taux applicable sera de 0,01%. Le comptage a commencé au 1er mars 2011. Les tarifs proposés aux clients sur ces opérations ne sont pas impactés : le Crédit Coopératif supporte le coût de cette contribution.

« Nous sommes la première banque à s'appliquer volontairement un tel mécanisme. Il vient s'ajouter aux autres formes d'intervention de la banque, que ce soit en mécénat, en prestations au service d'acteurs solidaires, ou dans l'offre solidaire faite aux clients sociétaires. C'est donc pour nous une démarche naturelle. A ce stade et en année pleine le montant de la CVTC sera de l'ordre de 100 000 euros, une première pierre pour construire une solidarité internationale sur les mouvements de change » précise Pierre Valentin, directeur général délégué du Crédit Coopératif.
Le Crédit Coopératif déterminera en fin d'année son affectation parmi des associations reconnues de l'aide au développement.

Cette nouvelle forme de mécénat fait référence aux travaux du Groupe Pilote sur les Mécanismes de Financements Innovants pour le Développement, composé d'experts internationaux chargés de réfléchir à de nouvelles sources de financements pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement et, en particulier, atteindre les Objectifs du Millénaire.

Le Crédit Coopératif développe depuis plusieurs années des pratiques de solidarité financière basée sur un volume d'activité :

- Carte Agir (don du Crédit Coopératif à une association partenaire à la souscription et à chaque retrait) (2003)
- QPS : quote-part solidaire sur une émission d'emprunt (2010).

Le Crédit Coopératif a souhaité étendre cette logique aux transactions de change.

La CVTC - Change solidaire en bref :

- Nature : versement volontaire du Crédit Coopératif
- Taux : 0,01% du nominal des opérations de change prises en compte
- Assiette : la CVTC porte sur les opérations de change au comptant et à terme traitées sur le marché interbancaire.
- Objectif : participer au financement du développement des pays pauvres
- Bénéficiaires : une ou des associations reconnues dans l'aide au développement international.

Pour en savoir plus : Accédez à la Foire aux questions en ligne :
http://www.credit-cooperatif.coop/f...

Copyright © Rencontres Sociales

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative dont la vocation est de concourir au développement des entreprises d'économie sociale, associations, coopératives, mutuelles, groupements d'entreprises, entrepreneurs sociaux et organismes d'intérêt général, dans une logique de réponse à leurs besoins et de coproduction de services. De la proximité avec ses sociétaires est né le premier placement solidaire, dès 1983. Pionnier de la finance éthique et solidaire, le Crédit Coopératif met son expertise au service de ses clients et partenaires, attentif à la promotion d'une économie et d'une finance respectueuses de l'homme et de son environnement

Copyright © Rencontres Sociales